

# SITUATION ET PERSPECTIVES DES FINANCES PUBLIQUES



Dossier de presse

*mercredi 23 juin 2010*

## SOMMAIRE

---

Communiqué de presse .....	2
1. Le déficit public en 2009 .....	4
2. Les dépenses publiques en 2009 .....	5
3. Le déficit structurel en 2009 .....	6
4. Le déficit structurel en 2009 : comparaisons internationales .....	7
5. La dette publique fin 2009 .....	8
6. Des évolutions très différentes en 2009 selon les catégories d'administration .....	9
7. Le déficit budgétaire de l'État en 2009 .....	10
8. Le plan de relance .....	11
9. Les déficits sociaux en 2009 .....	12
10. Le besoin de financement des administrations publiques locales en 2009 .....	13
11. Le déficit public en 2010 .....	14
12. Le déficit budgétaire de l'État en 2010 .....	15
13. Les risques pesant sur les recettes à moyen terme .....	16
14. Les risques pesant sur l'évolution des dépenses .....	17
15.1 Les déficits et la soutenabilité des retraites .....	18
15.2 Les déficits et la soutenabilité des finances publiques .....	19
16. Une croissance de la dette toujours autoentretenu en 2013 .....	20
17. L'effort de redressement nécessaire .....	21
18. La rémunération des fonctionnaires de l'État.....	22
19. Les économies de dépenses possibles dans le domaine social .....	23
20. Les dépenses fiscales .....	24

---

**Contacts presse :** Denis GETTLIFFE – Responsable des relations presse  
Tél : 01 42 98 55 77 – [dgettliffe@ccomptes.fr](mailto:dgettliffe@ccomptes.fr)  
Dorine BREGMAN – Directrice de la communication  
Tél : 01 42 98 98 09 - [dbregman@ccomptes.fr](mailto:dbregman@ccomptes.fr)

Paris, le 23 juin 2010

### *Rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques*

La Cour des comptes publie, comme chaque année, un rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques en vue du débat d'orientation budgétaire. Il se situe dans la **continuité** de ses rapports précédents où elle avait alerté sur la **dégradation inquiétante des comptes publics** et souligné la **nécessité de leur redressement**.

#### Les constats sur 2009

Le **déficit public** a augmenté de 4,2 points de PIB, à peu près autant que dans les autres pays européens, en moyenne. Il est ainsi resté, à **7,5 % du PIB, supérieur à la moyenne européenne**. L'écart avec l'Allemagne s'est accentué.

Si la crise et la relance expliquent l'essentiel de la chute des recettes, les **dépenses publiques ont continué à augmenter** de 2,4 % en volume, hors mesures de relance et allocations de chômage, alors même que les charges d'intérêt ont diminué du fait de la baisse des taux.

Le **déficit structurel, qui était déjà très élevé, s'est aggravé pour atteindre 5 % du PIB** en 2009, soit **les deux tiers du déficit total**. Il est plus élevé que la moyenne de ceux des autres pays européens.

Cette **augmentation du déficit public trouve son origine surtout dans les comptes de l'Etat**, mais ceux des **administrations sociales**, surtout ceux du régime général, ont aussi connu une **dégradation sans précédent**. En revanche, les collectivités territoriales ont réduit leur besoin de financement.

#### La situation en 2010

Malgré la reprise de la croissance et l'arrêt d'une partie des mesures de relance, le **déficit public augmentera en 2010**, en raison notamment du **coût de la réforme de la taxe professionnelle** et de la poursuite d'une **forte croissance des dépenses**. Il serait encore supérieur à la moyenne européenne. Le **déficit structurel continuera de s'aggraver**.

---

Contacts presse : Denis GETTLIFFE – Responsable des relations presse  
Tél : 01 42 98 55 77 – [dgettliffe@ccomptes.fr](mailto:dgettliffe@ccomptes.fr)  
Dorine BREGMAN – Directrice de la communication  
Tél : 01 42 98 98 09 - [dbregman@ccomptes.fr](mailto:dbregman@ccomptes.fr)

## Les perspectives

Des **risques très importants** pèsent sur la perspective d'un retour du déficit à 3 % du PIB en 2013. Les **prévisions de croissance et de recettes** du programme présenté à la Commission européenne pour les années 2010 à 2013 sont **très optimistes** et les mesures annoncées jusqu'à présent, qui restent pour certaines à préciser, ne permettent pas de ramener la croissance des dépenses publiques à 0,6 % en volume par an, comme le prévoit ce programme. Le déficit pourrait être proche de 7 % du PIB en 2011 et, **si les dépenses conservaient leur rythme de croissance antérieur, il serait voisin de 6 % du PIB en 2013.**

La **dette publique**, qui s'est accrue de **plus de 10 points en 2009**, pourrait alors atteindre environ **93 % du PIB fin 2013** et rester sur une **trajectoire de croissance autoentretenu** par l'effet de « **boule de neige** » des intérêts. Une telle trajectoire n'est pas soutenable.

En matière de soutenabilité, la **France se distingue de ses voisins européens** : l'**impact des évolutions démographiques futures sur l'endettement public à long terme** est moins important que celui des déficits actuels.

## Les recommandations

Le **redressement** des finances publiques est donc **urgent** ; **plus il sera tardif, plus il sera coûteux**. Un **effort de réduction du déficit structurel de l'ordre de 20 Md€ par an** paraît approprié et devrait être réalisé dès 2011. Il devrait combiner des **économies sur les dépenses, en priorité, et des hausses des prélèvements obligatoires**, préservant autant que possible l'emploi.

Si tous les leviers disponibles doivent être utilisés et s'il revient au Gouvernement et au Parlement de les choisir, la Cour a examiné certaines pistes où les enjeux semblent particulièrement lourds : **les dépenses fiscales, qui ont augmenté de 8,5 % par an depuis 2004, dont la liste doit être revue et dont le coût pourrait être réduit de 10 Md€** ; l'évolution des **rémunérations dans la fonction publique** ; les **dépenses sociales**, pour lesquelles la Cour présente des **mesures d'économie immédiates et à plus long terme**.

Les **recettes supplémentaires** doivent d'abord être trouvées **dans les dépenses fiscales mais aussi dans les niches sociales**. Une **hausse ciblée des prélèvements obligatoires** peut permettre de **réduire rapidement les déficits**, tout en contribuant à l'**équité** et à l'**acceptabilité sociale** des mesures de redressement.

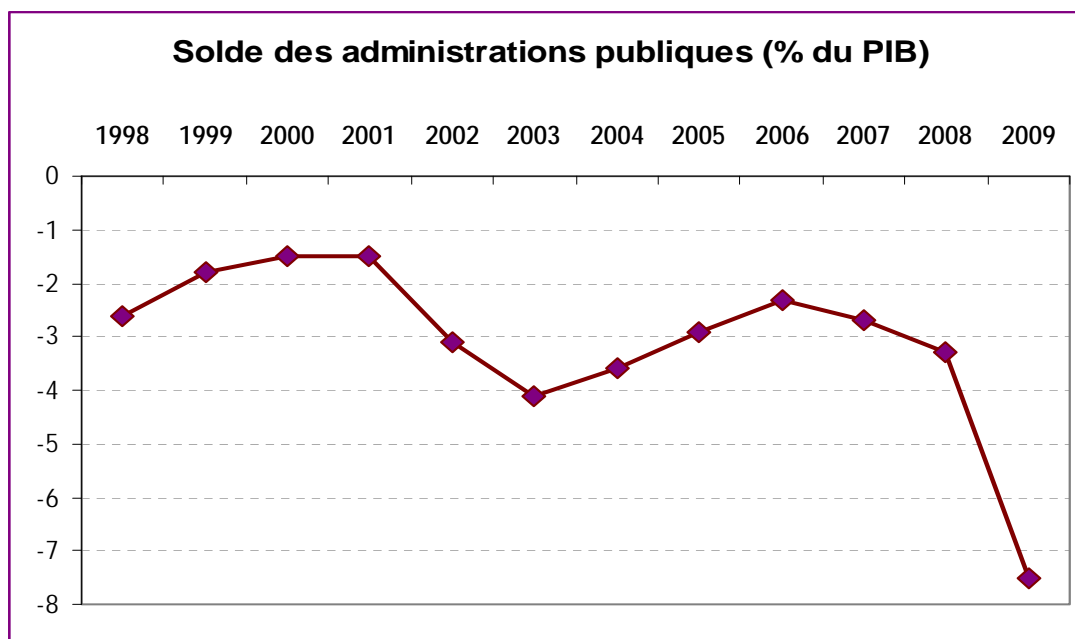
Le **coût de l'inaction** serait supérieur à celui d'une **réduction rapide des déficits**. Une telle réduction est **nécessaire pour assurer la confiance des agents économiques**, éviter des comportements attentistes qui handicapent la croissance, et permettre que l'Etat conserve une capacité d'intervention indépendante de ses créanciers. Elle suppose une **action à la fois suffisamment rapide, forte et continue** pour affermir sa crédibilité.

---

**Contacts presse :** Denis GETTLIFFE – Responsable des relations presse  
Tél : 01 42 98 55 77 – [dgettliffe@ccomptes.fr](mailto:dgettliffe@ccomptes.fr)  
Dorine BREGMAN – Directrice de la communication  
Tél : 01 42 98 98 09 - [dbregman@ccomptes.fr](mailto:dbregman@ccomptes.fr)

## 1. Le déficit public en 2009

Le déficit public a augmenté de 4,2 points pour atteindre 7,5 % du PIB en 2009.

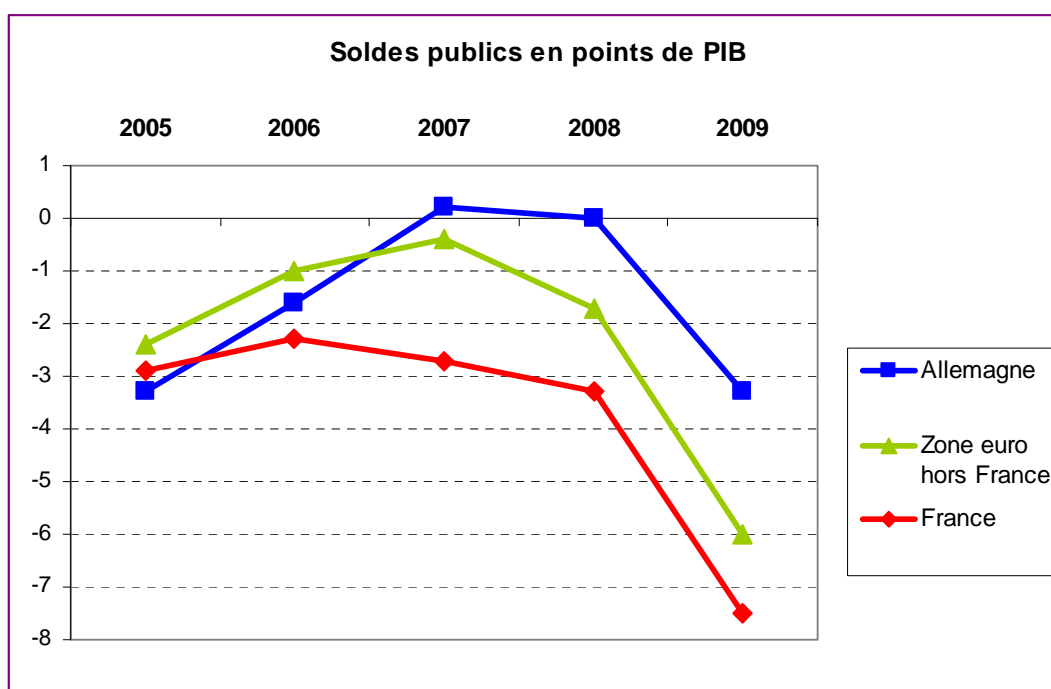


Source 1.1 : INSEE

Le déficit a augmenté en France autant que, en moyenne, dans les autres pays de la zone euro et presque autant que dans les autres pays de l'Union européenne.

Comme il était déjà supérieur à la moyenne européenne en 2008, il l'est resté en 2009.

L'écart avec l'Allemagne, dont le déficit a été limité à 3,3 % du PIB en 2009, s'est accru.



Source 1.2 : Eurostat - Cour des comptes

## 2. Les dépenses publiques en 2009

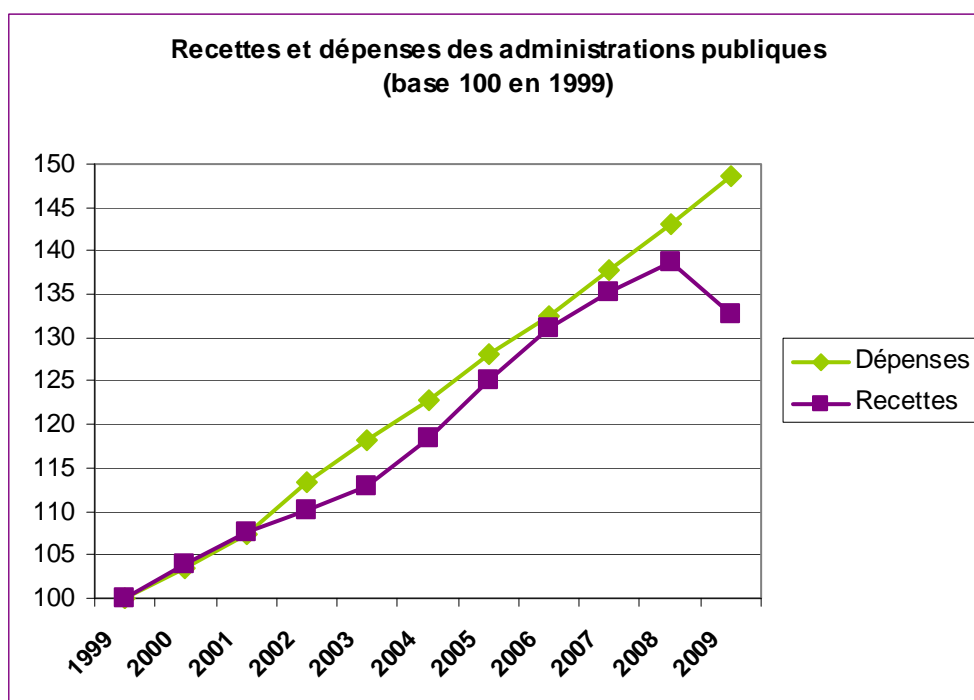
Le compte associé au projet de loi de finances pour 2009 prévoyait une croissance de 1,2 % en volume des dépenses des administrations publiques.

Leur croissance s'est établie à 3,7 %.

Hors plan de relance et dépenses directement liées à la conjoncture (chômage), elle était encore de 2,4 %.

Or, les charges d'intérêt de la dette ont diminué, du fait de la baisse des taux.

Les dépenses primaires, hors relance et hors allocations de chômage, ont donc augmenté de 3,5 %.



La croissance des dépenses publiques est depuis de nombreuses années incompatible avec celle des recettes.

### 3. Le déficit structurel en 2009

Le déficit structurel était d'environ 5,0 % du PIB en 2009, soit les deux tiers du déficit total, en considérant que le coût du plan de relance est temporaire.

Le déficit structurel était déjà d'environ 3,7 % du PIB en 2007, avant la crise, ce qui constitue l'héritage de la gestion des finances publiques depuis de très nombreuses années.

De 2007 à 2009, il a été aggravé de 0,9 à 1,2 point par des mesures de baisse durable des prélèvements obligatoires (surtout en 2008) et par la croissance des dépenses publiques (surtout en 2009).

Il a aussi été aggravé, pour 0,2 à 0,4 point, par divers facteurs qui sont plutôt à mettre en relation avec la crise, comme la forte réactivité des recettes fiscales à la baisse du PIB.

La réduction du déficit qui peut être espérée de la reprise de la croissance est seulement de 1,1 à 1,6 point de PIB (déficit « conjoncturel »). L'arrêt des mesures de relance y contribuera aussi pour 1,1 point.

Le tableau suivant précise la décomposition du déficit de 2009 qui est obtenue à partir de deux scénarios alternatifs d'évolution de la croissance potentielle.

Décomposition du déficit de 2009 (en % du PIB)

Scénario		A	B	
<b>Déficit structurel de 2009 hors coût du plan de relance : 4,8 à 5,3</b>	Déficit structurel constaté en 2007 et hérité du passé	3,7	3,7	<b>Contribution de la crise au déficit de 2009 : 2,6 à 2,9</b>
	Effort structurel négatif en 2008-2009	0,9	1,2	
	Autres facteurs (élasticité des prélèvements obligatoires, recettes autres que ces prélèvements...)	0,2	0,4	
Coût du plan de relance	1,1	1,1		
Déficit conjoncturel	1,6	1,1		
<b>Déficit public de 2009</b>	<b>7,5</b>	<b>7,5</b>		

Source 3 : Cour des comptes.

Le déficit structurel de 2009 est d'environ 5%.

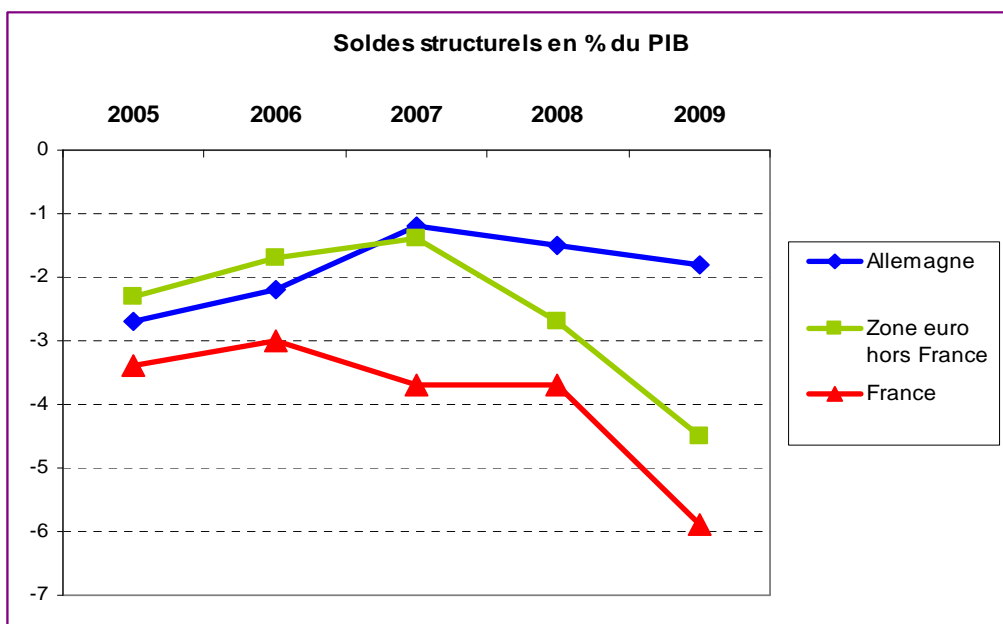
La crise contribue pour seulement environ 2,8% du déficit.

#### 4. Le déficit structurel en 2009 : comparaisons internationales

La Commission européenne mesure les déficits structurels sans en déduire le coût des plans de relance.

Elle estime, dans ces conditions, le déficit structurel français à 5,9 % du PIB en 2009, contre 4,5 % dans la zone euro hors France, 5,1 % dans l'Union européenne hors France et 1,7 % en Allemagne.

Le déficit structurel a augmenté en France en 2009 un peu plus que dans les autres pays, en moyenne, malgré un plan de relance de moindre ampleur.



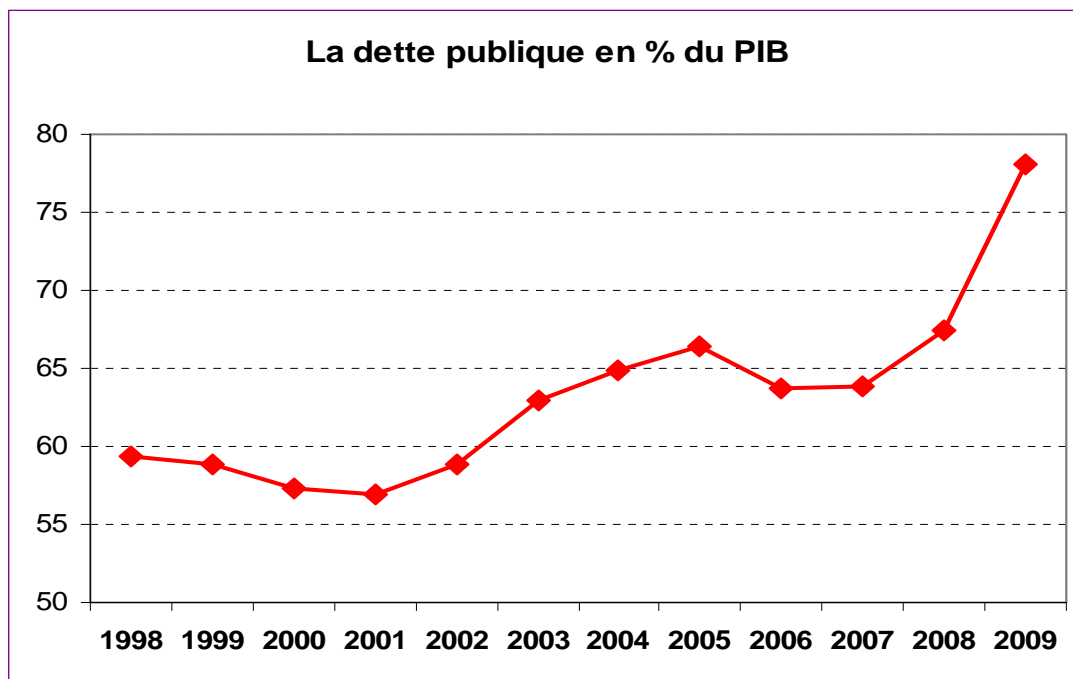
Source 4 : Commission européenne, Cour des comptes

## 5. La dette publique fin 2009

La dette publique a presque atteint 1 500 Md€ fin 2009.

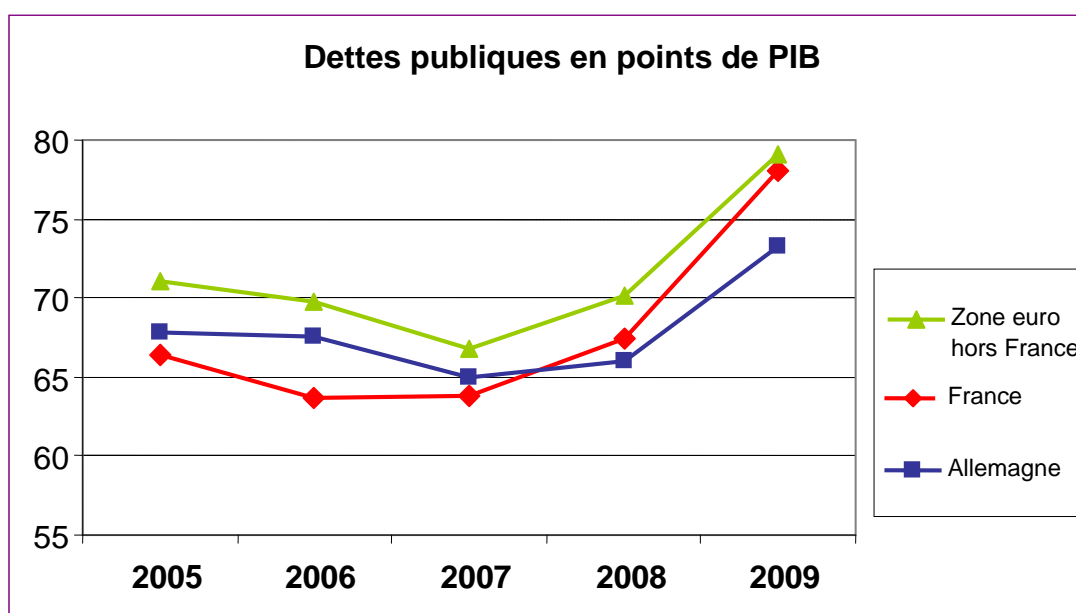
Elle a augmenté de plus de 10 points de fin 2008 à fin 2009 pour atteindre 78,1 % du PIB.

La baisse des taux a cependant entraîné une diminution des charges d'intérêt.



Source 5.1 : INSEE

L'augmentation de la dette a été du même ordre de grandeur, en moyenne, dans les autres pays européens. Elle a cependant été moins forte en Allemagne.



Source 5.2 : Eurostat, Cour des comptes

## 6. Des évolutions très différentes en 2009 selon les catégories d'administrations

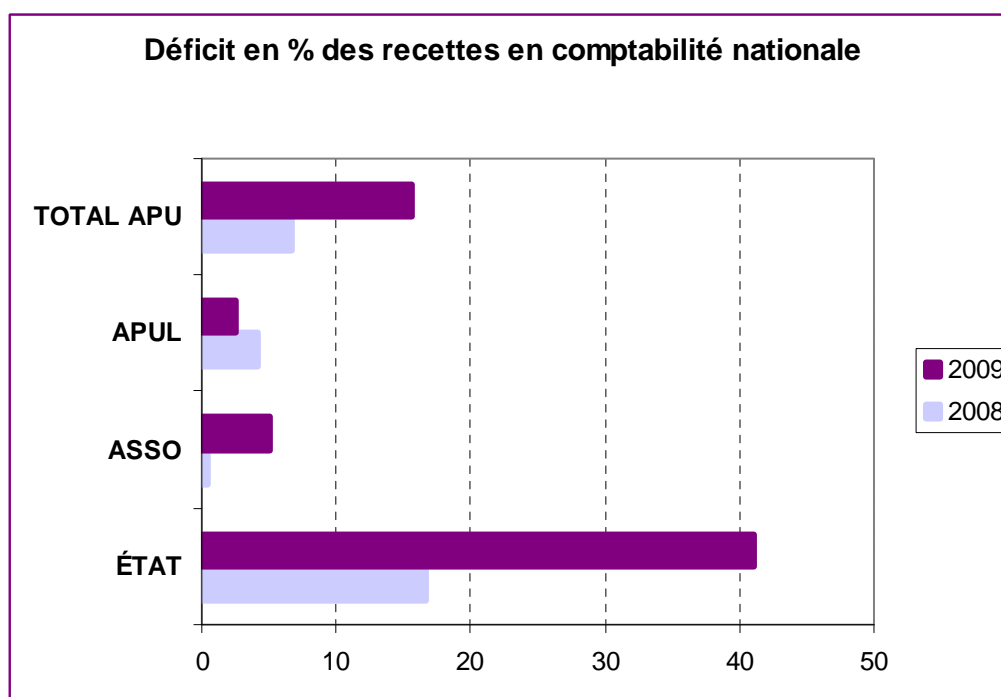
Le besoin de financement, en comptabilité nationale, de l'État et des organismes divers d'administration centrale (ODAC), hors CADES et FRR, s'est aggravé de 3,3 points de PIB.

Le solde des administrations de sécurité sociale (ASSO), plus la CADES et le FRR, s'est dégradé de 1,2 point de PIB.

En revanche, le besoin de financement des administrations publiques locales a diminué de 0,1 point de PIB.

	État + ODAC hors CADES et FRR		ASSO + FRR et CADES		APUL		Total APU	
	Md€	% PIB	Md€	% PIB	Md€	% PIB	Md€	% PIB
2008	-61,4	-3,1	5,1	0,3	-8,7	-0,4	-65,0	-3,3
2009	-122,0	-6,4	-16,3	-0,9	-5,6	-0,3	-143,8	-7,5

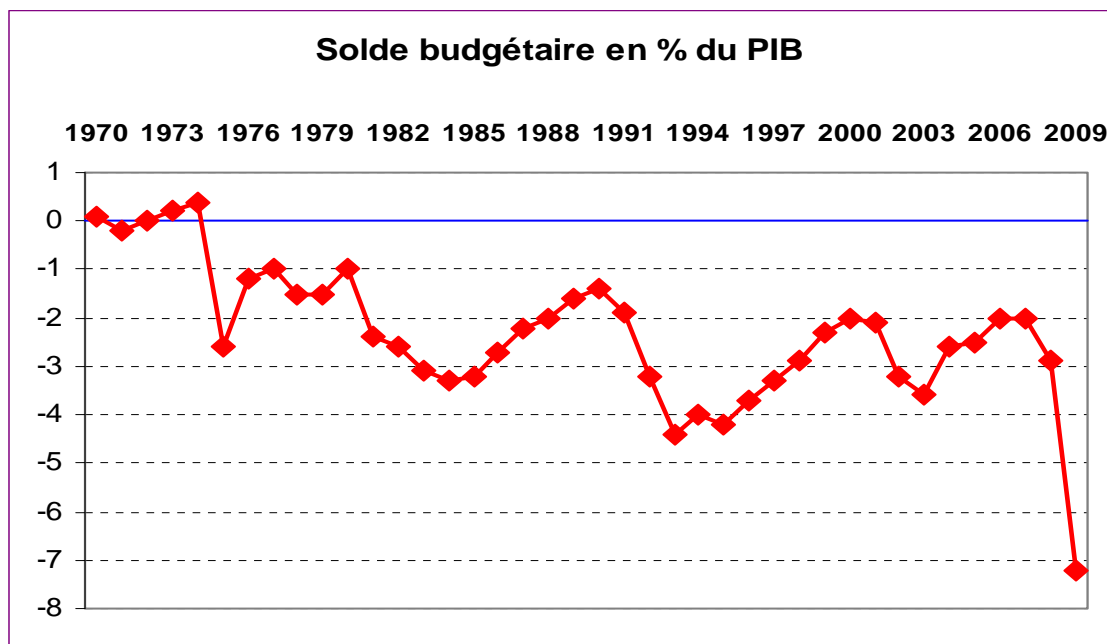
Source 6.1 : INSEE, Cour des comptes



Source 6.2 : INSEE, Cour des comptes

## 7. Le déficit budgétaire de l'État en 2009

En comptabilité budgétaire, le déficit de l'État a augmenté de 82 Md€ en 2009 pour atteindre 138 Md€.



Source 7 : Cour des comptes

L'État a perdu 51 Md€ de recettes fiscales, dont environ la moitié du fait de la baisse du PIB, le solde tenant aux mesures de relance et à des baisses durables des impôts. Les recettes ne représentaient plus que 55,3 % des dépenses nettes du budget général.

Sur le champ de la norme budgétaire, les dépenses ont augmenté, en exécution, de 0,4% en valeur et donc de 0,3 % en volume de 2008 à 2009, compte tenu d'une hausse des prix limitée à 0,1% entre les deux années. L'objectif « zéro volume » a donc été légèrement dépassé, malgré une baisse des charges d'intérêt. Les dépenses hors du champ de cette norme (dépenses fiscales, dépenses des opérateurs...) ont plus augmenté.

Les charges d'intérêt ont diminué de 1,5 Md€ malgré la hausse de l'encours de la dette, en raison de la baisse des taux d'intérêt mais aussi d'une augmentation de la part des dettes à court terme : 36 % des dettes financières de l'État à fin 2009 devront être remboursées avant fin 2011, ce qui expose au risque d'une hausse des taux d'intérêt.

## 8. Le plan de relance

Le coût budgétaire du plan de relance en 2009 s'est avéré un peu plus élevé que prévu en avril 2009, surtout du fait des mesures fiscales (6 Md€ de plus que prévu).

Il serait nettement plus important que prévu pour l'année 2010 en raison du décalage d'une partie des dépenses du plan de 2009 à 2010 et de l'ouverture en loi de finances pour 2010 de nouvelles autorisations d'engagement qui n'étaient pas prévues à l'origine.

### Coût budgétaire total du plan de relance

	2009		2010		2009 + 2010	
	Prévu (avril 2009)	Réalisé (*)	Prévu (avril 2009)	Prévisible (**)	Prévu (avril 2009)	Prévisible (*) + (**)
Coût budgétaire total	32,5	35,3	3,0	10,9	35,5	46,2

Source 8 : Cour des comptes

(\*) Consommation des crédits par les opérateurs ou les gestionnaires de programmes ; une partie des crédits versés par l'État aux opérateurs, et donc enregistrées en dépenses budgétaires de l'État, n'a pas été utilisée.

(\*\*) D'après la LFI 2010 et les reports de crédits de 2009 sur 2010

En comptabilité nationale, le plan de relance représente environ 1,1 point de PIB en 2009.

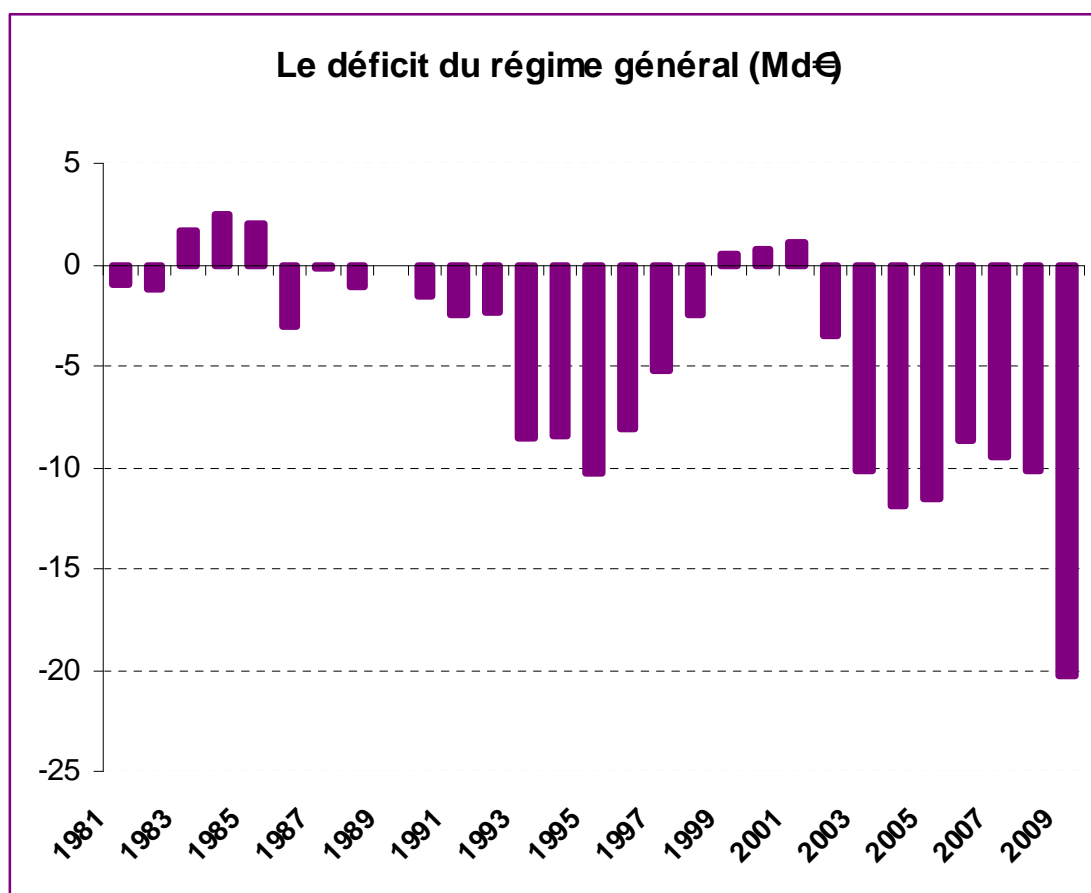
Il a été d'une ampleur un peu moindre que dans les autres pays européens (1,6 point de PIB en moyenne).

Son impact sur l'activité est difficile à mesurer. Il s'est ajouté à ceux des stabilisateurs automatiques et des mesures à caractère durable. L'effet des finances publiques sur l'activité en 2009 a résulté de l'augmentation totale du déficit (4,2 points de PIB).

## 9. Les déficits sociaux en 2009

Le déficit du régime général a augmenté de 10 Md€ pour atteindre 20,3 Md€ en 2009.

Cette dégradation résulte de la baisse de ses recettes, mais aussi d'une croissance encore forte des prestations versées (4% pour l'ensemble du régime général en 2009 après 4,2% en 2008) : elle a été de 4,8% pour les prestations de retraite et de 3,7% pour les remboursements d'assurance maladie dans le champ de l'ONDAM, qui a été dépassé de 700 M€.



Source 9 : commission des comptes de la sécurité sociale

Compte tenu des déficits des autres régimes et de l'assurance chômage, qui a renoué avec les déficits, le besoin de financement des administrations sociales s'est élevé à 24 Md€.

La dette de ces administrations sociales et celle de la CADES ont atteint ensemble 156 Md€, soit 8,2 % du PIB. Le découvert de trésorerie de l'ACOSS était à lui seul de 24 Md€ à la fin de 2009.

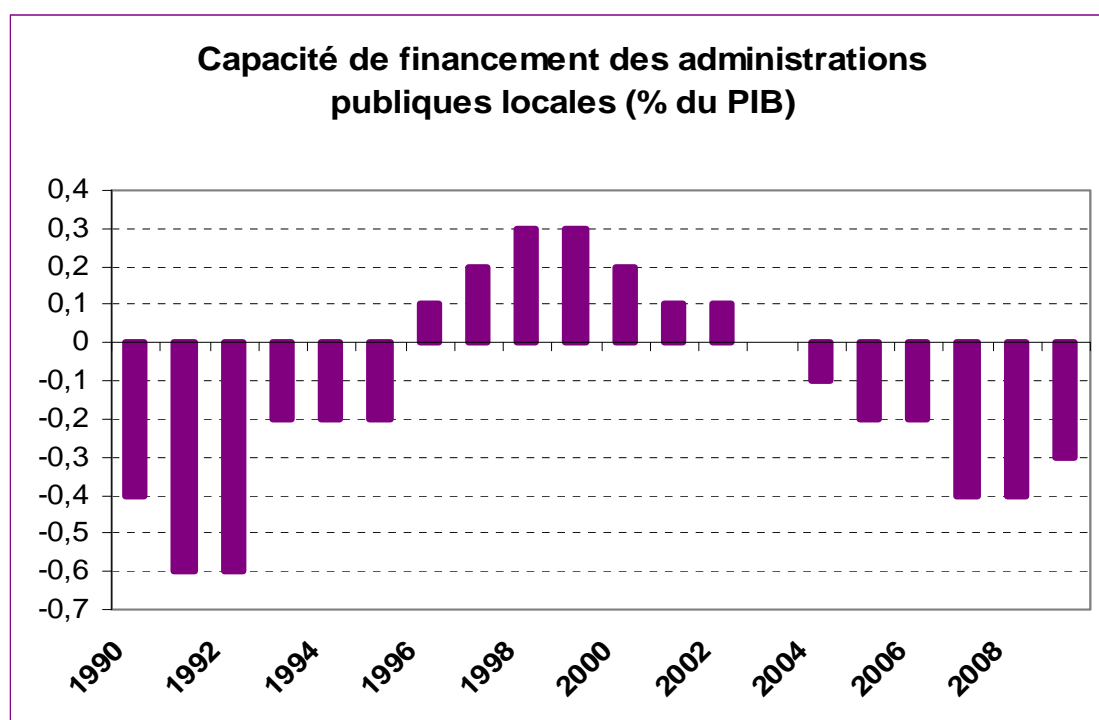
## 10. Le besoin de financement des administrations publiques locales en 2009

Le besoin de financement des administrations publiques locales, en comptabilité nationale, est passé de 8,7 Md€ en 2008 à 5,6 Md€ en 2009. Du fait de cette baisse, le recours à l'emprunt a diminué.

Dans leur référentiel comptable, les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales ont crû de 3,7 % en 2009, ce qui traduit une décélération par rapport à la tendance passée.

Leurs recettes de fonctionnement ont crû de 2,8 % : les produits de la fiscalité directe, en partie sous l'effet de hausses des taux d'imposition, ont augmenté de 8,3 %, tandis que les impôts indirects (droits de mutation...) ont baissé de 3,6 %, notamment en raison de la dégradation du marché immobilier.

L'excédent de la section de fonctionnement des collectivités territoriales (leur capacité d'autofinancement) a donc diminué. Mais la section d'investissement a bénéficié du versement anticipé de 3,9 Md€ du FCTVA alors que les dépenses d'investissement directes des collectivités territoriales ont augmenté de seulement 2,5 %, et même diminué de 0,6 % hors versement de subventions d'équipement à des tiers. Il ne semble pas que le remboursement anticipé du FCTVA ait eu un impact significatif sur l'investissement public local.



Source 10 : INSEE

La situation des départements est plus inquiétante en raison d'un « effet de ciseau » marqué entre les taux de croissance de leurs dépenses de fonctionnement (4,7 %, sous l'effet des dépenses de personnel et sociales) et de leurs recettes de fonctionnement (1,7 %, les droits de mutation sur l'immobilier ayant fortement contribué à les ralentir).

## 11. Le déficit public en 2010

A 8,0 % du PIB, selon les prévisions du Gouvernement, le déficit public serait plus élevé qu'en 2009, malgré la reprise de la croissance et l'arrêt d'une partie des mesures de relance.

Il serait supérieur aux déficits moyens des autres pays de la zone euro ou de l'Union européenne, et notamment au déficit allemand (5,0 % du PIB).

L'arrêt des principales mesures fiscales du plan de relance est compensé par le coût de la réforme de la taxe professionnelle (dont une partie est toutefois temporaire).

Hors mesures de relance et allocations de chômage, les dépenses publiques augmenteraient de 1,7 % en volume.

Le déficit structurel, hors plan de relance, pourrait atteindre 5,7 % du PIB et resterait plus élevé que, en moyenne, dans les autres pays européens.

L'augmentation du déficit public concernerait surtout les administrations sociales (+ 0,6 point de PIB par rapport à 2009).

Le déficit d'ensemble du régime général et du FSV atteindrait 31 Md€ : 27 Md€ pour le régime général, dont environ la moitié pour sa branche maladie, et 4Md€ pour le FSV. En l'absence de reprise par la CADES, le découvert de trésorerie de l'ACOSS serait de l'ordre de 55 Md€ fin 2010.

### Le déficit des administrations publiques (en % du PIB)

	APU	État + ODAC (*)	ASSO	APUL
2009	- 7,5	- 5,9	- 1,3	- 0,3
2010	- 8,0	- 5,7	- 1,9	- 0,4

(\*) y compris CADES et FRR

Source 11 : Ministère des finances

## 12. Le déficit budgétaire de l'État en 2010

Le déficit budgétaire prévu actuellement par le Gouvernement pour 2010 est de 152 Md€, en hausse de 14 Md€ par rapport à 2008.

Les versements aux organismes chargés de réaliser le programme d'investissements d'avenir y contribuent pour 35 Md€. L'impact de ce programme sur le déficit et l'endettement publics en 2010, en comptabilité nationale, est beaucoup plus faible, de l'ordre de 5 Md€, car il sera étalé dans le temps, comme les dépenses des organismes gestionnaires. Une petite partie seulement des dépenses induites par ce programme sera dans le champ de la norme « zéro volume » de croissance des dépenses budgétaires.

Cette norme de croissance « zéro volume » ne peut être respectée que si les prélèvements sur recettes au profit des collectivités locales effectués dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle sont aussi retirés de son champ d'application. Il faudrait aussi que les risques de dépassement des crédits, sur ce champ, soient maîtrisés.

La prévision de recettes fiscales du Gouvernement repose sur l'hypothèse d'une élasticité au PIB de 2,2. Si un rebond technique du produit de l'impôt sur les sociétés est probable, il n'est pas certain qu'il soit suffisant pour justifier cette élasticité.

## 13. Les risques pesant sur les recettes à moyen terme

### Les perspectives macroéconomiques

Le programme de stabilité français retient une croissance du PIB de 2,5 % pour chacune des années 2011 à 2013.

La plupart des autres pays ont retenu des taux de croissance plus faibles sur la période.

Les prévisions françaises sont donc optimistes, même si la croissance effective peut être plus élevée que la croissance potentielle (estimée autour de 1,8 %) pendant quelques années.

### L'élasticité des prélèvements obligatoires au PIB

Le programme de stabilité retient une élasticité de 1,2 pour chacune des années 2011 à 2013.

Cela suppose une élasticité nettement supérieure à 1,0 des seules recettes fiscales.

Or, après la récession de 1993, elle a été inférieure à 0,5 pendant trois ans pour des raisons qui pourraient produire à nouveau les mêmes effets, notamment les reports de déficits des sociétés. La perte potentielle d'IS qui résulte des reports enregistrés à fin 2009 s'élève à 50 Md€ (40 Md€ fin 2008).

#### Elasticité des recettes fiscales nettes de l'État

1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
1,0	0,5	0	-0,7	0,6	0,5	0,4	1,3	0,5	2,5
2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
1,5	1,7	0	0	1,7	1,3	1,9	1,2	1,0	4,1 (*)

Source 13 : *Cour des comptes*

(\*) En 2009, l'élasticité est très élevée mais la croissance du PIB ayant été négative, elle a contribué à diminuer les recettes fiscales.

### Les mesures associées à la réforme des retraites

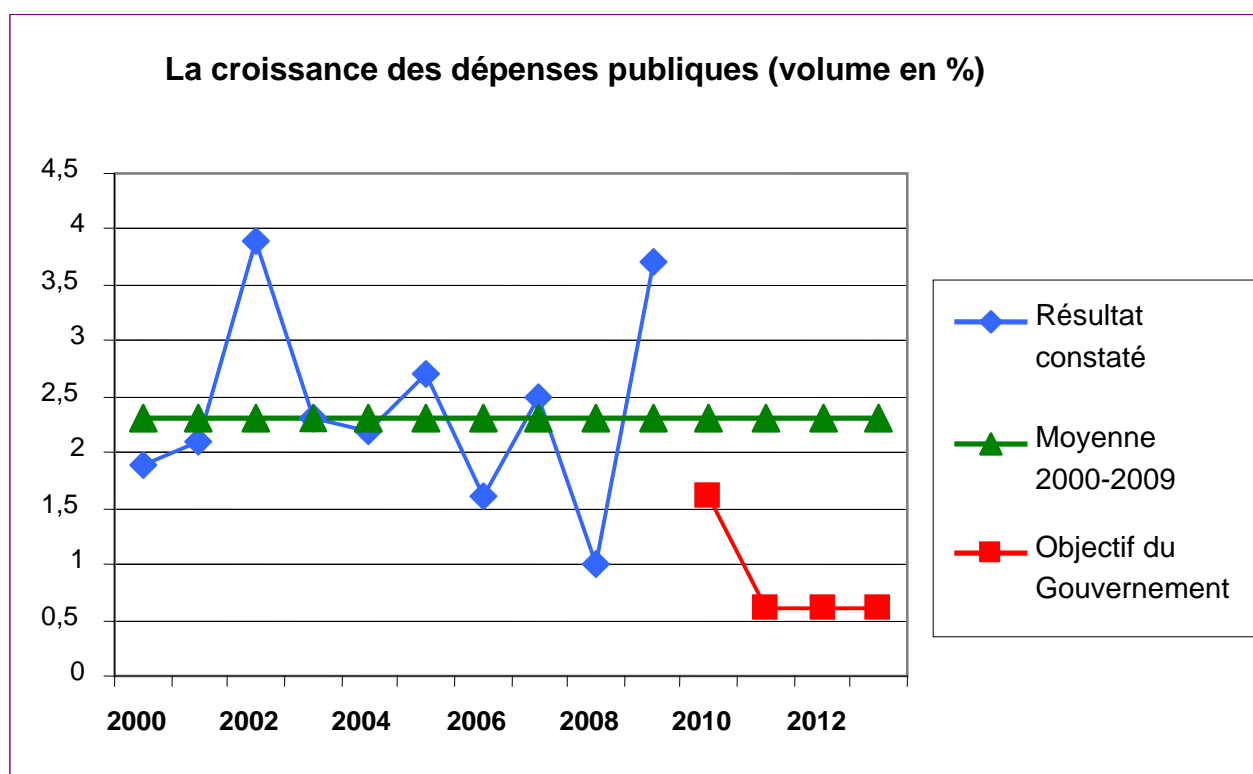
Les nouvelles recettes annoncées avec la réforme des retraites auraient un rendement de 0,2 point de PIB en 2013.

## 14. Les risques pesant sur l'évolution des dépenses

Le programme de stabilité table sur une croissance des dépenses publiques en volume de 0,6 % par an sur la période 2011-2013. Or, la tendance des dix dernières années est de 2,3 % par an.

La croissance spontanée en volume des dépenses d'assurance maladie et de retraite est notamment d'environ 3,0 % par an.

Le programme de stabilité repose sur une croissance « zéro volume » des dépenses de l'État, ce qui signifie une croissance « zéro valeur » des dépenses hors intérêts et pensions. Or, certaines dépenses pourraient augmenter nettement plus, comme les dépenses d'équipement militaires, si aucune mesure n'est prise pour les réduire, ou les dépenses fiscales créées avec le Grenelle de l'environnement.



Source 14 : Cour des comptes

Une très forte inflexion est donc nécessaire. L'économie à réaliser à l'horizon de 2013 est d'environ 45 Md€ sur le total des dépenses publiques, en plus de l'arrêt des mesures de relance. Comme les charges d'intérêt vont augmenter, l'économie à réaliser sur les dépenses primaires est beaucoup plus importante.

Le Gouvernement a annoncé des économies de 6 Md€ sur les interventions de l'État, mais elles restent à préciser, ainsi qu'un gel des dotations aux collectivités locales, mais son impact sur leurs dépenses est incertain. Les mesures de réforme des retraites annoncées le 16 juin représentent une économie de 6 Md€ à l'horizon de 2013.

## 15.1. Les déficits et la soutenabilité des retraites

### Les régimes de retraite avant la réforme

Le besoin de financement des régimes de retraite représenterait 3,0 % du PIB en 2050 en l'absence de nouvelles mesures. Il ne tient pas compte des intérêts qui s'accumuleraient si les déficits des régimes de retraites étaient financés par emprunt. Dans ce cas le besoin de financement serait très supérieur à 3 % du PIB en 2050.

Ce besoin de financement serait déjà de 1,7 % du PIB (32 Md€) en 2010. Plus de la moitié du déficit prévu pour 2050 serait donc acquis dès cette année. S'il fallait emprunter chaque année 32 Md€ pour le financer, la dette accumulée en 2050 représenterait 56 % du PIB.

Plus le redressement est tardif, plus l'effort à fournir est important à cause de cet effet de « boule de neige » des intérêts.

### La réforme des retraites annoncée le 16 juin

Sous réserve d'expertise et de leur mise en œuvre, les mesures annoncées le 16 juin contribueraient à réduire le déficit public de 0,3 point de PIB en 2011, de 0,5 point en 2013, de 0,7 point en 2015 et de 1,2 point en 2020.

Elles représentent un effort très significatif qui contribuera à améliorer la soutenabilité à long terme des finances publiques, mais avec une montée en charge progressive qui ne permet pas de réduire rapidement les déficits.

#### Impact des mesures annoncées le 16 juin sur les comptes des administrations publiques

	2011	2013	2015	2020
Recettes (Md€)	+ 4	+ 7	+ 9	+ 13
Dépenses (Md€)	- 2	- 4	- 6	- 15
Solde (Md€)	+ 6	+ 11	+ 15	+ 28
Solde (% du PIB)	+ 0,3	+ 0,5	+ 0,7	+ 1,2

Source 15.1 : ministères chargés de l'Economie et du Budget, Cour des comptes

## 15.2. Les déficits et la soutenabilité des finances publiques

### Le déficit public en 2011

Le programme de stabilité prévoit un déficit de 6,0 % du PIB en 2011. Compte tenu des risques pesant sur les prévisions de recettes et sur l'évolution des dépenses, les organisations internationales prévoient un déficit supérieur à 7,0 % du PIB.

Même en tenant compte des mesures de redressement annoncées dans le cadre de la réforme des retraites (0,3 point de PIB), le déficit serait proche de 7,0 % du PIB en 2011 si aucune nouvelle mesure n'était mise en œuvre.

### La soutenabilité globale

La Commission européenne prend comme indicateur de soutenabilité le montant des recettes qu'il faudrait prélever dès 2010 et jusqu'à 2060 pour que la dette publique revienne à 60 % du PIB en 2060. Ce « tax gap » a deux composantes qui correspondent aux effets des évolutions démographiques, d'une part, et de la situation actuelle des finances publiques (dette et déficit structurel), d'autre part.

#### Effort total à réaliser pour rétablir une situation soutenable de la dette publique (en points de PIB)

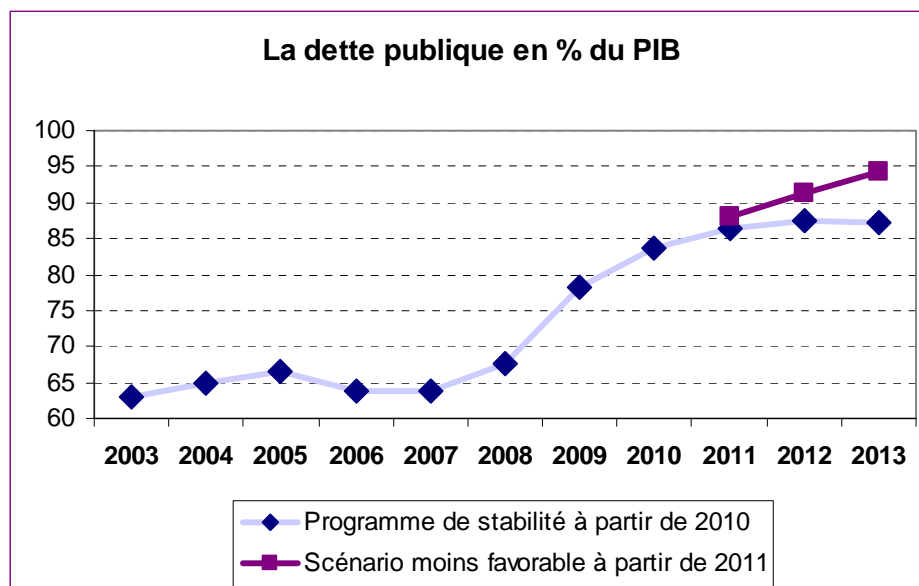
	Effort total	Effet de la situation actuelle des finances publiques	Effet des évolutions démographiques
France	6,6	4,3	2,3
Union européenne	6,4	3,5	3,0

Source 15.2: Commission européenne et Cour des comptes

L'écart par rapport à une situation soutenable est à peu près le même en France et dans l'Union européenne, mais il tient pour les deux tiers à la situation actuelle des finances publiques en France alors que la répartition est plutôt égale entre ce facteur et l'impact de la démographie dans les autres pays.

## 16. Une croissance de la dette toujours autoentretenu en 2013

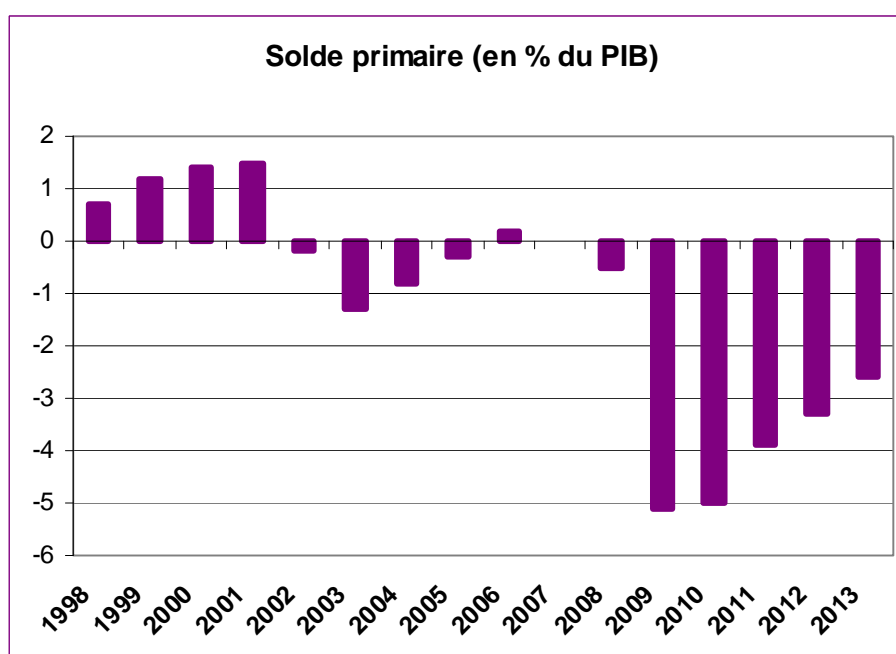
Avec une croissance du PIB de 2,25 % par an, ce qui est une hypothèse favorable, et une croissance des dépenses publiques conforme à leur tendance passée, le déficit public serait encore de 6 % du PIB en 2013 et la dette atteindrait 94 % du PIB, soit plus de 2 000 Md€.



Source 16.1 : INSEE jusqu'à 2009 puis programme de stabilité et hypothèses indiquées dans le texte pour le scénario moins favorable.

Avec un taux de 4,0 %, la charge d'intérêt représenterait 3,8 % du PIB, soit l'équivalent du produit de la CSG et 9,0 % des prélèvements obligatoires.

Le solde primaire (recettes moins dépenses hors charges d'intérêt de la dette) serait déficitaire à hauteur de 2,6 % du PIB et la dette serait alors encore sur une trajectoire de croissance autoentretenu. Pour la stabiliser, il faudrait dégager un excédent primaire de 0,6 % du PIB.



Source 16.2 : Cour des comptes

## 17. L'effort de redressement nécessaire

Le Conseil de l'Union européenne a recommandé à la France de réduire son déficit structurel d'au moins un point de PIB par an, soit 20 Md€.

Il est nécessaire d'atteindre ce résultat par des mesures de baisse des dépenses et de hausse des prélèvements qui correspondent à un véritable « effort structurel ».

L'objectif à moyen terme donné aux pays européens dans le cadre du pacte de stabilité est un équilibre des comptes en termes structurels. Cet effort de 20 Md€ par an doit donc être poursuivi pendant plus de cinq ans. Le déficit structurel passerait ainsi de presque 6 % du PIB en 2010 à environ 3 % en 2013 et zéro en 2016.

La dette publique pourrait alors atteindre un maximum de 91 % du PIB avant de refluer jusqu'à 82 % en 2020.

Si l'effort était limité à 0,5 point de PIB pendant six ans, la dette approcherait 100 % du PIB en 2020.

### Effet de la baisse du déficit structurel sur la dette (en % du PIB)

Réduction annuelle du déficit structurel jusqu'à 2016			
Dette à fin :	0,5 % du PIB	1,0 % du PIB	1,5 % du PIB
	Effet sur la dette (en % du PIB)		
2012	91	89	88
2015	97	90	83
2020	99	82	65

Source 17 : Cour des comptes

## **18. La rémunération des fonctionnaires de l'État**

Elle représente une masse salariale de 73 Md€ en 2009 à laquelle s'ajoutent 46 Md€ de cotisations sociales employeurs.

### **Les évolutions en moyenne annuelle sur la période 1999-2009**

La valeur du « point de la fonction publique » (mesures générales) : + 0,85 %

Le « glissement vieillesse technicité positif » (effet des avancements à l'ancienneté et des promotions) : + 1,9 %

Les mesures catégorielles spécifiques à certains agents : + 0,8 %

La rémunération des fonctionnaires présents deux années de suite : + 3,6 %, soit + 1,9 % en pouvoir d'achat.

### **Les revalorisations du point de la fonction publique**

Les revalorisations du point ont aussi un impact sur les rémunérations des fonctionnaires locaux et hospitaliers.

Le coût d'une hausse de 1 % est de 1,8 Md€ pour l'ensemble des administrations publiques.

Les fonctionnaires bénéficient d'une garantie individuelle de maintien de leur pouvoir d'achat.

## 19. Les économies de dépenses possibles dans le domaine social

La réduction des déficits sociaux peut être obtenue en combinant la non-revalorisation temporaire de certaines prestations et d'autres économies à impact immédiat qui doivent aussi répondre à des objectifs d'efficacité et d'équité.

En matière d'assurance maladie, l'effort pourrait d'abord porter sur le prix des médicaments, comme en Allemagne où une économie de 2 Md€ par an vient d'être décidée. Des marges d'économies existent aussi sur les dépenses de radiologie et de biologie ainsi que sur les transports sanitaires. L'effort pourrait aussi combiner une plus forte sélectivité des admissions au régime des affections de longue durée et une baisse de certains taux de remboursement, les montants laissés à la charge des assurés sociaux devant toutefois rester compatibles avec leurs ressources.

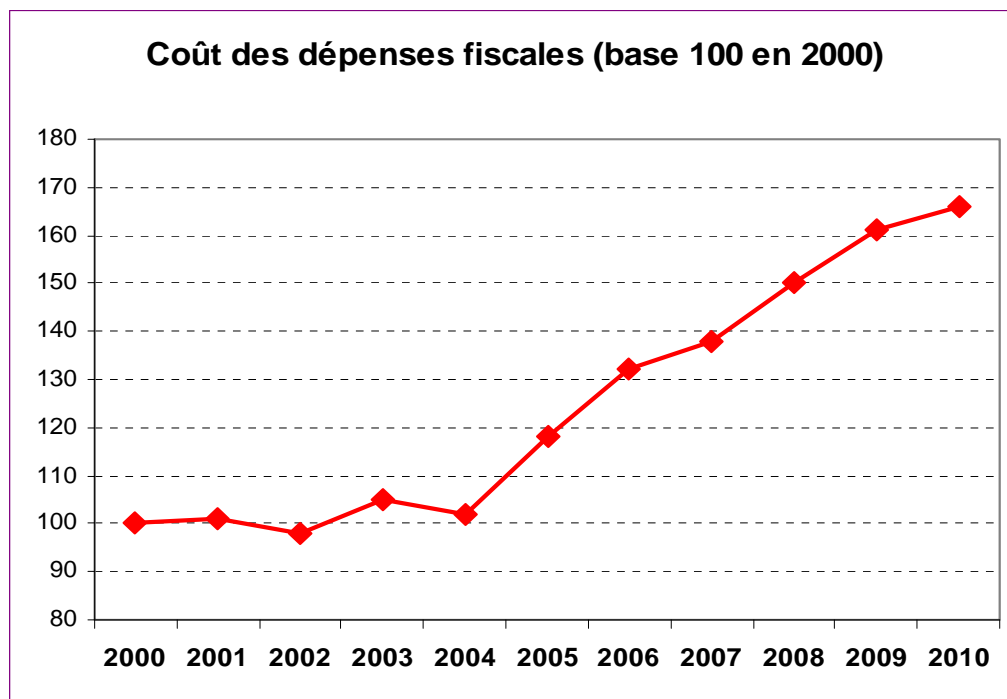
La Cour a déjà proposé, dans ses précédents rapports, de baisser les plafonds de ressources pour la prestation d'accueil du jeune enfant, de forfaitiser les majorations de pensions pour trois enfants et plus et, plus généralement, de remettre à plat les avantages familiaux liés aux retraites. Elle a aussi recommandé de mieux cibler le minimum de pension et l'aide personnalisée à l'autonomie.

Dans une perspective de plus long terme, la Cour a recommandé dans ses rapports de remédier aux défauts de l'organisation des soins de ville, notamment en redéfinissant les rôles des divers acteurs et le champ des conventions négociées entre l'assurance maladie et les syndicats de praticiens.

Pour l'hôpital, elle a mis en évidence une faible détermination dans la conduite des politiques hospitalières, qu'il s'agisse des restructurations ou de la politique d'investissement. Elle a souligné l'importance des gains de productivité pouvant être tirés d'une meilleure organisation interne aux établissements, d'une optimisation de l'offre et de la responsabilisation des gestionnaires.

## 20. Les dépenses fiscales

Le coût des dépenses fiscales a augmenté de 8,5 % par an de 2004 à 2010. Son accélération à partir de 2004 coïncide avec la mise en œuvre de la norme « zéro volume » sur les dépenses budgétaires, auxquelles elles peuvent souvent se substituer. Il est donc indispensable d'en réduire le coût.



Source 20 : Cour des comptes sur la base de données du ministère des finances

Encore faut-il d'abord définir ce qu'est une dépense fiscale et en avoir une liste pertinente. Or, de nombreux dispositifs, qui existent toujours et dont le coût est d'environ 80 Md€, ont été retirés de la liste des dépenses fiscales ces dernières années. Il n'existe pas actuellement de définition des dépenses fiscales et leur liste manque fortement de cohérence. La définition des dépenses fiscales est un exercice difficile, mais il doit être mené à bien et la liste doit en conséquence être revue.

Le Gouvernement a annoncé une réduction de 6 Md€ des dépenses fiscales. Cette réduction devrait s'entendre par rapport à leur niveau de 2010 hors mesures de relance.

La loi de programmation prévoit en outre que les nouvelles dépenses fiscales ont une durée de quatre ans. La TVA sur la restauration devrait donc revenir au taux normal en 2013, ce qui permet d'économiser 3 Md€ de plus.

Avec un effort de 1 Md€ de plus, il est donc possible et il faudrait réduire les dépenses fiscales de 10 Md€. Si nécessaire, cette diminution pourrait passer par un « coup de rabot » sur les plafonds des réductions et crédits d'impôts sur le revenu, mais il devrait alors être uniforme et sans exception.

---

**Contacts presse :** Denis GETTLIFFE – Responsable des relations presse  
Tél : 01 42 98 55 77 – [dgettliffe@ccomptes.fr](mailto:dgettliffe@ccomptes.fr)

Dorine BREGMAN – Directrice de la communication  
Tél : 01 42 98 98 09 - [dbregman@ccomptes.fr](mailto:dbregman@ccomptes.fr)